

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept mai  
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Commune de HUNSPACH,  
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

**Présents :**

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Léa ANSTAETT, Perrine FABACHER, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

**Absents excusés :** Sabine BILLMANN

**Secrétaire de séance :** Stéphanie MERCK

**Date de convocation :** 03 mai 2021

&&&&&

**1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2° LOTISSEMENT « BETTELSTOCK » - VENTE DE LOT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que 7 lots ont été attribués aux acquéreurs suivants :

Monsieur SUTTER Marcel et Madame RUBY Laetitia demeurant 6 rue Traversière, 67160 SEEBACH, lot n° 4 cadastré Section 25 n° 4/7 d'une superficie de 5.74 ares, pour 56 539 €.

Monsieur BILLMANN Kévin et Madame HEID Frédérique demeurant 2 Impasse des Saules, 67160 SEEBACH, lot n° 7 cadastré Section 25 n° 7/7 d'une superficie de 6.70 ares, pour 65 995 €.

Monsieur BERINGER Raphael et Madame STROHL Pauline demeurant 59 rue principale, 67250 HUNSPACH, lot n° 9 cadastré Section 25 n° 9/7 d'une superficie de 8.44 ares, pour 83 134 €.

Monsieur ESCH Thierry et Madame ESCH Vanessa demeurant 9 rue de l'Ange, 67250 HUNSPACH, lot n° 10 cadastré Section 25 n° 10/7 d'une superficie de 8.95 ares, pour 88 157.50 €

Monsieur WEISHAAR Florent et Madame BOHEIM Joanne demeurant 30A rue de la Liberté, 67250 SCHOENENBOURG, lot n° 11 cadastré Section 25 n°11/7, d'une superficie de 7.89 ares, pour 77 716.50 €.

Monsieur STEINMANN David demeurant 14 rue principale, 67250 HUNSPACH, lot n° 12 cadastré Section 25 n° 12/7, d'une superficie de 6.75 ares, pour 66 487.50 €.

Monsieur FABACHER Damien et Madame FABACHER Perrine demeurant 57A rue principale, 67250 HUNSPACH, lot n° 13 cadastré Section 25 n° 13/7, d'une superficie de 6.67 ares, pour 65 699.50 €.

### 3° LOTISSEMENT « BETTELSTOCK », DESIGNATION DU NOTAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'ensemble des actes liés à la vente des lots à Maître SCHORP Laurent, notaire à Hatten, autorise, le Maire, à signer les actes de vente au nom de la Commune ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### 4° SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS -MODIFICATION DES STATUTS : CRITERES DE CALCUL DE LA QUOTE-PART DES MEMBRES

Vu l'article L 5711-1 du CGCT régissant le fonctionnement des syndicats mixtes fermés, Vu les articles L 5211-17 à L 5211-20 du CGCT précisant les modalités de modification des statuts en matière de calcul des participations, considérant que les critères actuels de calcul des participations suite aux changements de fiscalité sont caduques, considérant la délibération du Syndicat Mixte de la Région de Soultz-Sous-Forêts en date du 8 avril 2021, considérant que les membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification pour se prononcer sur la modification envisagée des statuts et que passé ce délai à défaut de délibération, la décision est réputée favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à la modification (en bleu) des statuts en matière de calcul de quote-part de l'article 8 comme indiquée ci-dessous.

#### Article 8-Ressources

*Les collectivités s'engagent à pourvoir aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué.*

*Les recettes du budget du syndicat comprennent une quote-part de chaque collectivité membre, calculée selon les 2 critères suivants à parts égales :*

1° Nombre d'élèves présents au collège en année N-1

2° Produit du Potentiel financier de l'année N-1 par la population INSEE de l'année N-1

### 5° DROIT DE PLACE – BURGER MANIA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un camion de vente de burgers stationne un mercredi sur deux sur la place de la Mairie. A ce titre un droit de place d'un montant de 15.00 euros est fixé pour chaque journée de vente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant du droit de place à 15.00 euros.

### 6° DIVERS :

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES** : Le maire informe le conseil municipal de la tenue de deux bureaux de vote, lors des élections des 20 et 27 juin 2021. Le maire procède au recensement des assesseurs.
- **PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES** : A l'initiative d'une habitante du village, une étude de marché est actuellement, en cours de réalisation, pour la création d'une maison d'assistantes maternelles. Ce service supplémentaire permettrait de répondre à une demande de garde d'enfants de 0 à 3 ans.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MAI 2021

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

|                   |                        |  |
|-------------------|------------------------|--|
| WAHL Bertrand     | Maire                  |  |
| HEIBY Sylvie      | Adjoint au Maire       |  |
| GIROLT Joël       | Adjoint au Maire       |  |
| ANSTAETT Léa      | Conseillère Municipale |  |
| BILLMANN Sabine   | Conseillère Municipale |  |
| FABACHER Perrine  | Conseillère Municipale |  |
| GUTH Anne         | Conseillère Municipal  |  |
| JUNCKER Joé       | Conseiller Municipal   |  |
| JUNCKER Marc      | Conseiller Municipal   |  |
| LAUTERBACH Romain | Conseiller Municipal   |  |
| MERCK Stéphanie   | Conseillère Municipale |  |
| MOTZ Muriel       | Conseillère Municipale |  |
| MULLER Jean Marc  | Conseiller Municipal   |  |
| NEUHARDT Frédéric | Conseillère Municipale |  |
| WENGER Marc       | Conseiller Municipal   |  |